



DATE DE CONVOCATION : 01/02/2024

DATE D'AFFICHAGE : 01/02/2024

Présents : BERTHET Sandrine, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Éric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, GARDET-CADET Michel, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien,
Excusée : DRAGNEA Cindy (pouvoir à Patrick GRANDCHAMP)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 12 PRÉSENTS : 11 VOTANTS : 12

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.
Patrick GRANDCHAMP est élu secrétaire de séance.

N° 2024/01

VALIDATION DES CHEQUES ASSOCIATION - ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 2ème VERSEMENT

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 12 décembre 2003 concernant la modification du règlement des "chèques Associations".

Pour l'année scolaire 2023/2024, 63 enfants sont éligibles au dispositif des chèques association. En septembre, la distribution a concerné 41 enfants, soit 82 chèques association.

20 chèques associations ont été retournés en mairie pour remboursement, pour un montant total de **970 €**.

Cette somme se divise en deux parties : **700 €** sont destinés à aider les familles et **270 €** pour aider les associations qui accueillent les enfants de Tournon.

Le détail de la répartition de ces subventions est fourni en annexe de cette délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **DÉCIDE** d'attribuer, aux associations ayant retourné les chèques associations en mairie, des subventions pour un montant total de **970 €** selon la répartition jointe à cette délibération
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires correspondants seront prévus au budget.

Le Maire
Sandrine BERTHET

Le Secrétaire de séance
Patrick GRANDCHAMP

Transmis au contrôle de
légalité
Le 13 FEV. 2024

Publié le 13 FEV. 2024



CHEQUES ASSOCIATIONS
DÉLIBÉRATION DU 9 FÉVRIER 2024
(année scolaire 2023-2024 - 2ème versement)

ASSOCIATIONS	CHEQUES ASSOCIATIONS UTILISÉS PAR LES FAMILLES et retournés en mairie par les associations		REPARTITION FAMILLE/ASSOCIATION		
	Nbre de chèques	Nbre d'enfants Valeur : 50€/chèque (2 chèques/enfant)	Participation frais d'inscription 35 € par chèque	Subv association 15 € par chèque	TOTAL
COMPAGNIE DU GELOHANN THEATRE FRONTENEX	2	1	70 €	30 €	100 €
ECOLE DU MUSIQUE ET DANSE ARLYSERE ALBERTVILLE	2	1	70 €	0 €	70 €
FRONTENEX BASKET CLUB	9	5	315 €	135 €	450 €
HAPKIDO ALBERTVILLE	6	3	210 €	90 €	300 €
INTO THE WHITE ALBERTVILLE	1	1	35 €	15 €	50 €
TOTAL	20	11	700 €	270 €	970 €